

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

L'ART DE BATIR

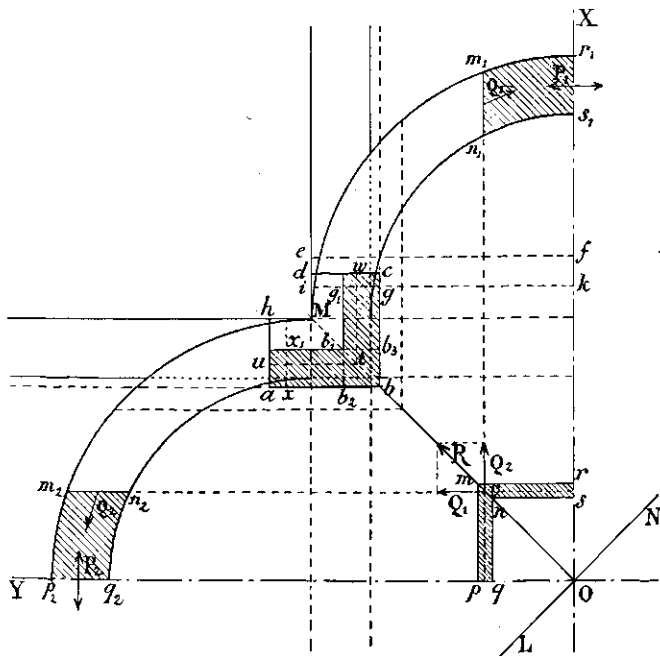
LA STABILITÉ DES VOUTES DE RÉVOLUTION

— FIN —

Voûtes d'arêtes. — Les voûtes d'arêtes proviennent de la rencontre de deux voûtes en berceau qui se pénètrent, de telle sorte que les diverses génératrices de l'intrados et de l'extrados se coupent deux à deux suivant une arête intérieure et une arête extérieure, contenus dans un plan vertical qui se projette suivant OM.

Nous supposons les voûtes de même diamètre et se coupant à angle droit comme il est indiqué sur le dessin ci-dessous qui représente le quart seulement de chacune des voûtes.

L'appareillage des voûtes de pénétration exige dans le voisinage de l'arête des voussoirs de forme particulière auxquels on donne le nom de voussoirs d'enfourchement.



L'un de ces voussoirs est représenté en plan en $abcdh$. De pareils voussoirs sont étagés tout le long de l'arête MO, en formant ainsi une sorte de chaîne sur laquelle les voussoirs des voûtes en berceau viennent s'appuyer, si bien que les divers anneaux qui composent la voûte d'arête sont supportés par deux chaînes ou deux arêtes consécutives telles que OM, ON ou OM, OP, qui leur servent de piédroits.

Le premier anneau $efki$ de l'une des voûtes d'arêtes vient s'appuyer sur la retraite $igcd$ du premier enfourchement ; il en sera de même des anneaux successifs, qui viennent se placer parallèlement dans l'angle MON, en retraite sur les enfourchements successifs.

L'étude de la stabilité de ces anneaux n'offre aucune difficulté, elle se fera comme pour les voûtes en berceau ordinaire, en observant la grandeur de l'ouverture, correspondant à chaque anneau et comptée parallèlement à ik , entre les deux arêtes OM et ON.

Il s'agit d'étudier spécialement les conditions d'équilibre des chaînes d'enfourchement.

A cet effet, considérons deux demi-anneaux appartenant respec-

tivement à chacune des voûtes OX et OY, ces anneaux se projettent horizontalement en $mnr s$, $mnp q$ et leurs profils moyens sont respectivement $m_1 n_1 r_1 s_1$ et $m_2 n_2 p_2 q_2$.

Chacun de ces anneaux peut être considéré comme une demi-voûte, prenant un point d'appui commun sur le voussoir d'enfourchement placé en mn et s'appuyant d'autre part, l'un sur le joint de clé $r_1 s_1$, l'autre sur le joint $p_2 q_2$.

La première demi-voûte est en équilibre sous l'action de la poussée à la clé P_1 et de la réaction Q_1 due à la pression sur l'enfourchement en mn . De même le second voussoir est en équilibre sous l'action des forces P_2 et Q_2 .

Les poussées P_1 et P_2 sont équilibrées deux à deux par les réactions opposées des demi-voûtes adjacentes.

Les forces Q_1 et Q_2 sont égales et opposées aux pressions exercées par les deux demi-voûtes sur le voussoir d'enfourchement, lesquelles se projettent horizontalement en Q_1 et Q_2 .

Ces deux forces, composées d'après la règle du parallélogramme, donnent une résultante R qui, par raison de symétrie, se trouve dans le plan vertical de l'arête OM en même temps qu'elle est située dans le plan des composantes.

Le triangle rectangle, dont les côtés sont Q_1 et Q_2 et l'hypoténuse R, nous donne :

$$R^2 = Q_1^2 + Q_2^2$$

Et comme $Q_1 = Q_2$ par raison de symétrie :

$$R^2 = 2 Q_1^2$$

d'où, prenant la racine carrée :

$$R = Q_1 \times \sqrt{2}$$

Connaissant la pression qui s'exerce en chaque point v de l'arête, en composant ainsi les pressions de chaque couple de voussoirs, on pourra construire dans le plan vertical de l'arête OM le polygone des pressions, tout le long de cette arête.

Si, après une première étude, la courbe des pressions obtenues sortait du profil de la voûte dans le plan de l'arête, il faudrait recommencer un autre tracé, en faisant varier convenablement les points de départ et d'arrivée de la courbe, c'est-à-dire en modifiant la position des centres de pression à la clé et aux naissances. Enfin si l'on ne peut obtenir une courbe donnant une répartition convenable des pressions, cela indiquera que le profil de la voûte est insuffisant et qu'il faut le modifier dans un sens ou dans un autre, comme il convient.

L'allure des courbes de pression permet de constater l'état de stabilité de la voûte ; mais il faut encore vérifier les conditions de résistance des matériaux.

A cet effet, il faut rechercher quelle est la pression maxima par unité de surface sur les surfaces de contact des voussoirs d'enfourchement. Considérons par exemple, le voussoir qui occupe l'arête Mb. Le voussoir d'enfourchement supérieur est en contact avec lui suivant la surface inclinée $x b g g_1 b_1 x_1$. C'est donc sur l'étendue de cette surface que se répartit la résultante des pressions qui s'exerce sur ce joint et passe en t par exemple, situation déterminée par le polygone des pressions.

Comment la pression qui s'applique en t est-elle distribuée sur les différents points de la surface, on ne saurait le préciser et l'on en est réduit à des hypothèses. On admet, afin de se placer dans les conditions les plus défavorables, que les surfaces triangulaires $b b_1 b_2$, $b b_1 b_3$, ne sont pas utilisées pour supporter une partie de

la pression qui se répartirait exclusivement sur les rectangles $x_1 b_1 b_2$ et $g g_1 b_1 b_3$. En outre, on suppose que les centres des pressions sur ces surfaces sont situés le long des lignes tu et tw , menées par t , parallèlement aux arêtes bc et ba du voussoir d'enfourchement.

La pression moyenne par unité de surface s'obtiendra donc en divisant la pression totale appliquée en t par la somme des deux rectangles considérés. Mais nous savons en réalité que les pressions sur toute l'étendue des surfaces en contact n'est pas constante et que le maximum de charge se produit sur les arêtes extérieures, soit ici sur xbg ou sur $x_1 b_1 g_1$.

Ces pressions maxima dépendent d'ailleurs de la position des centres de pression, c'est-à-dire des lignes tu et tw dans le cas qui nous occupe.

Nous déterminerons ainsi, comme dans le cas des voûtes en berceau, la pression maxima supportée par unité de surface, dans chaque joint, tout le long de l'arête OM , et si, en aucun point cette pression ne dépasse les limites de résistance à l'écrasement, pour les matériaux employés, nous pourrions admettre le profil étudié comme bon, avec d'autant plus de sécurité, que nous n'avons pas tenu compte des deux surfaces triangulaires qui supportent nécessairement une partie de la charge.

Les divers exemples que nous avons traités permettront d'étendre ces méthodes à la stabilité des voûtes de toute nature.

Nous terminerons ici ces études déjà longues sur la stabilité des ouvrages de maçonnerie, et nous entreprendrons prochainement une nouvelle série d'études sur des questions de travaux industriels.

R. B.

L'HYGIÈNE PUBLIQUE

CHALETES POUR BAINS RAPIDES PAR ASPERSION

M. Frank-Defoug, architecte à Lyon, a présenté à l'administration un projet relatif à l'établissement de chalets de bains par aspersion, sur la voie publique, dans les quartiers populeux et les plus passagers de notre ville.

Ces installations procureraient à l'ouvrier et à l'employé des deux sexes la possibilité de prendre rapidement et fréquemment, à peu de frais, les soins de propreté si nécessaires au corps.

Le projet comporte l'installation de quinze chalets à édifier aux frais du concessionnaire sur les emplacements suivants :

- 1° Jardin des Plantes, près le poste des pompiers ;
- 2° Jardin du grand séminaire, près du funiculaire ;
- 3° Boulevard de la Croix-Rousse, côté Rhône ;
- 4° Quai des Célestins, près le pont Tilsit ;
- 5° Place de l'Hippodrome, près le cours Charlemagne ;
- 6° Place de la Croix ;
- 7° Avenue de Saxe, près la grande rue de la Guillotière ;
- 8° Place Voltaire ;
- 9° Place Guichard ;
- 10° Boulevard de la Croix-Rousse, près de la mairie ;
- 11° Place du Pont-Mouton ;
- 12° Place de l'Ancienne-Douane ;
- 13° Place Benoît-Crépu ;
- 14° Place Gensoul ;
- 15° Boulevard des Brotteaux, près la rue Moncey.

Ces voies publiques sont choisies parmi celles dépendant exclusivement de la Ville, afin d'éviter les exigences de l'Etat qui demande toujours des redevances excessives pour l'occupation du domaine public national.

Remarquons en passant que l'on néglige un peu la rive gauche

dans l'attribution de ces nouvelles faveurs ; le fait est assez rare aujourd'hui pour être signalé.

Les chalets auraient une hauteur minimum de 3^m20, et en largeur et en longueur des dimensions suffisantes pour contenir quatre cabines de douches, un water-closet et les dépendances nécessaires. A chacun d'eux serait attachée une femme chargée de l'entretien et de la surveillance.

Le prix du bain tiède serait fixé, savon et linge compris :

A 0 fr. 20 avec une subvention de la ville de 10.000 fr. par an ; à 0 fr. 15 si cette subvention s'élève à 15.000 fr., et enfin à 0 fr. 10 au cas où elle serait portée à 20.000 fr.

La durée de la concession serait de trente années, à l'expiration de laquelle la Ville deviendrait propriétaire des chalets.

M. Frank-Defoug estime que chacune de ces constructions coûterait environ 9 à 10.000 fr.

Le rapport de M. le Maire de Lyon, en date du 29 avril 1897, annonce qu'en vue d'une étude attentive il a vainement réclamé au demandeur en concession des documents supplémentaires, plans plus précis et devis plus détaillés que ceux déjà présentés.

Par suite, ledit rapport conclut à l'impossibilité de fournir un avis sérieux sur le plus ou moins d'avantage que présentent pour la Ville les conditions financières du projet.

Le Conseil aura donc à examiner s'il y a lieu de traiter avec M. Frank-Defoug pour l'établissement de chalets de bains par aspersion, ou s'il n'est pas préférable que la Ville mette en adjudication la construction et les exploitations de ces installations, conformément à des plans et devis dressés par les services municipaux et en s'inspirant de ce qui a déjà été fait à cet égard dans d'autres villes de l'étranger.

Nous espérons que, d'une manière ou d'une autre, ces installations pourront être faites rapidement, l'emploi des bains tièdes par aspersion étant, d'après les hygiénistes, les seuls qui satisfassent à toutes les conditions d'hygiène et d'économie ; c'est, en somme, la meilleure solution des bains populaires.

D'ailleurs, ce système est déjà appliqué dans quelques-unes de nos casernes et dans un certain nombre de villes de l'étranger. Il a donné partout les meilleurs résultats.

VALROSE.

CHEMINS DE FER

INSUFFISANCE DES SERVICES RAPIDES

Nous avons maintes fois signalé l'insuffisance des services rapides organisés par nos diverses compagnies de chemins de fer. En particulier, nous avons insisté sur la difficulté des relations entre Lyon et certaines villes ou directions principales.

Dernièrement, le Conseil général du Rhône adoptait un vœu réclamant un train rapide entre Lyon et Belfort, pour relier notre ville et la Méditerranée aux grandes voies de communication de l'Allemagne.

Les horaires actuels sont faits en faveur des lignes suisses et même italiennes. Ainsi, par exemple, tout Lyonnais qui voyage en Allemagne est obligé de choisir l'itinéraire Genève-Bâle ; il paye un peu plus cher, la distance kilométrique étant un peu plus longue, mais en revanche les services sont plus commodes et le trajet est plus rapide. Il en est de même pour le voyageur du midi de la France.

Cet état de choses est non seulement préjudiciable aux voyageurs français et aux compagnies de chemins de fer, mais encore aux compagnies de navigation marseillaises.

En effet, les Alsaciens-Lorrains, les Allemands des provinces rhénanes, les Belges et les Hollandais ont avantage, actuellement, comme commodité et rapidité de transport à aller s'embarquer à

Gênes lorsqu'ils doivent se rendre dans les pays d'outre-Méditerranée.

Tandis qu'avec une organisation judicieuse, les chemins de fer français enlèveraient aux lignes suisses la clientèle qui se détourne par la voie Lyon-Genève-Bâle, ou *vice versa*, pour aller dans le midi de la France et attireraient la plus grande partie des voyageurs étrangers, allant actuellement à Gênes ou aux autres ports de l'Italie, pour les amener à Marseille.

La nécessité d'un service rapide entre Marseille-Lyon et Belfort, qui se continuerait sur Strasbourg et les autres grandes villes du Rhin, s'impose donc d'une façon absolue.

Les mêmes remarques qui précèdent peuvent s'appliquer avec autant de force pour les autres directions principales. On a intérêt à attirer au Havre, à Nantes ou à Bordeaux, au détriment des ports d'Anvers et de Hambourg, les voyageurs du centre de l'Europe ayant à s'embarquer pour les pays d'outre-Océan.

Pour atteindre ce résultat, il faut créer de nouveaux et commodes services rapides entre ces ports et les directions principales. Il est nécessaire aussi de les conserver patiemment et non pas de faire un simple essai pour un service d'hiver ou d'été, car les habitudes ne se prennent qu'à la longue, lorsque chacun est bien au courant des créations nouvelles et assuré de leur régularité absolue.

Dans cet ordre d'idées, il faut améliorer les horaires entre Genève-Lyon et Bordeaux, entre Genève-Lyon et Nantes, créer un service rapide entre Bâle et Nantes et améliorer les relations directes entre le Havre et le nord-est de la France.

Telles sont les créations principales sur lesquelles nous appelons de nouveau l'attention des administrations compétentes.

SINED.

ARCHITECTURE ET CHARITÉ

Tel est le titre d'un article que M. Stanislas Ferrand, architecte-ingénieur, le très distingué directeur du *Bâtiment*, publiait au lendemain de la terrible catastrophe de la rue Jean-Goujon.

Avec la compétence que chacun lui connaît, l'auteur s'élève contre la façon sommaire et dangereuse dont sont, en général, édifiés les baraquements provisoires accessibles au public en vue des fêtes de charité ou expositions de beaux-arts.

« Ces édifices précaires, dont le caractère essentiel est le provisoire, devraient être démontables, transportables à volonté et se prêter, en même temps, aux conceptions architectoniques décoratives. »

Nous ne pouvons ici reproduire en entier les solutions données par l'habile architecte, nous voulons seulement retenir de son article que la condition primordiale d'incombustibilité que doivent réaliser ces constructions ne peut être entièrement obtenue que par l'emploi du fer noyé dans des massifs de béton de ciment. « Cette enveloppe résistante, y adhérant d'une façon merveilleuse, préserve le métal de toute oxydation, sans compter que les combinaisons, habilement étudiées, de ces deux matériaux modernes, fournissent des résultats extrêmement intéressants au point de vue de la résistance. »

Les exemples que nous en avons donnés à plusieurs reprises, et tout récemment pour plusieurs constructions de la région, en sont la preuve. Aussi le treillis d'acier, servant d'âme à une enveloppe de ciment est-il un moyen de construction d'une application presque universelle.

M. St. Ferrand le considère comme la seule matière qui, sous un mince volume, remplit les multiples conditions d'être solide, résistante aux intempéries, légère, antiputrescible, résistante aux chocs; elle se prête si l'on veut aux formes les plus souples que

l'architecture puisse rêver, et en même temps elle est incombustible.

Pour obvier à la monotonie des parements gris, « quelques panneaux de faïence, à l'extérieur, égayeraient l'œil; à l'intérieur, quelques peintures vernissées à base de zinc et de benzine, feront le décor dont les Parisiens intellectuels sont si friands. Quant aux parquets, des dalles artificielles de même matière les constitueraient ».

Et pour prouver que cette conception n'est pas une utopie, M. Ferrand expose qu'une telle construction démontable qui pourrait servir de nombreuses années dans de multiples occasions, ne coûterait pas, en location, compris pose et dépose, plus de trois francs par mètre.

Le problème vaut la peine d'être étudié, et le *Bâtiment* prend l'initiative d'un concours public entre tous les architectes et les constructeurs français pour réaliser ce projet technique, artistique et humanitaire, en partant de ce principe fondamental: « Il ne doit plus être possible que le feu détruise des constructions provisoires servant d'abris à des expositions d'art ou à des œuvres de bienfaisance. » Aux trois points de vue exposés, ce concours nous offre un grand intérêt, mais il nous semble pouvoir aussi bien s'appliquer à Lyon où nombreuses encore sont les occasions pour lesquelles s'édifient des baraquements provisoires en planches exposant les visiteurs à un aussi désastreux sinistre que celui de Paris.

Nous souhaitons donc pour le concours organisé par le *Bâtiment* un résultat pratique; ce programme répond, en effet, à de réelles nécessités; toutes les sociétés d'architectes ne manqueront pas de lui donner leur appui; nul doute que le Conseil municipal et le Conseil général de la Seine s'y intéressent.

Un Comité d'études est constitué qui arrêtera le programme et les voies et moyens de le réaliser.

Nous ferons connaître en temps et lieu à nos lecteurs le programme définitif et la composition du jury: nombreux sont ceux qui s'y intéresseront ou y prendront part; nous souhaitons qu'il en résulte des aperçus nouveaux dans le mode de construction, jusqu'ici si primitif, des bâtiments provisoires, et nous espérons que Lyon saura profiter des enseignements qui en pourront découler.

CARNUTENSIS.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES ET EXPOSITION RÉTROSPECTIVE D'ARCHITECTURE

ORGANISÉS PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE
à l'occasion du XXV^e anniversaire de sa fondation.

PROGRAMME SOMMAIRE

Le Congrès se tiendra à Bruxelles du samedi 28 août au jeudi 2 septembre 1897.

Le Congrès se réunira chacun de ces jours en assemblée générale et en séances de sections pour s'occuper des questions suivantes:

I. L'enseignement de l'architecture doit-il être éclectique ou doit-il être limité aux principes d'une école?

Quel doit en être le programme?

II. Faut-il un diplôme d'architecte?

III. Doit-on, dans la restauration des monuments:

a) Respecter ou corriger les erreurs, les fautes de construction des anciens?

b) Compléter leur œuvre dans ses parties inachevées?

c) Supprimer certaines parties de construction ou d'ameublement pour des raisons d'unification de style?

IV. Quels sont les moyens d'assurer la propriété artistique de leurs œuvres aux architectes?

V. Quels sont les moyens de généraliser l'institution de Caisses de Défense mutuelle des architectes?

VI. Et d'autres questions posées par des membres.

Indépendamment de ces assemblées et réunions le Congrès comprendra :

- 1° Plusieurs visites à l'Exposition internationale, à Tervueren et aux monuments de Bruxelles;
- 2° Des conférences relatives à l'art architectural et à la construction;
- 3° L'ouverture du Salon d'architecture de la Société;
- 4° Une excursion aux très importantes ruines de l'Abbaye de Villers (XII^e au XVIII^e siècle).
- 5° Une excursion aux très intéressants travaux de construction de la gare de l'Est à Anvers et d'aménagement de ses abords;
- 6° Une réception à l'Hôtel de Ville d'Anvers, au Musée Plantin et la visite des principaux monuments d'Anvers, sous la conduite des membres de la Société des architectes anversoises;
- 7° Un *raoût* à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, offert par l'Administration communale;
- 8° Une réception intime au local de la Société centrale;
- 9° Un banquet.

L'exposition d'architecture qui restera ouverte du 29 août au 30 septembre et par conséquent pendant le Congrès, comprendra les dessins, photographies, phototypies, gravures ou maquettes d'œuvres d'architecture exécutées ou projetées pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Conditions d'adhésion au Congrès international.

La cotisation de membre du Congrès est fixée à 20 ou 30 francs, payables en un mandat postal à envoyer avant le 1^{er} juillet 1897, au président, M. Valère Dumortier, architecte provincial en chef du Brabant, avenue Ducpétiaux, 104, à Bruxelles.

En échange, les congressistes recevront un programme détaillé du Congrès et une carte d'identité donnant droit :

A. — Les cartes à *trente francs* :

1° A une réduction de prix sur les chemins de fer; 2° aux parcours gratuits en 2^e classe et à prendre place (au départ de Bruxelles), dans des voitures réservées, aux excursions à Anvers et à l'Abbaye de Villers; 3° à l'entrée gratuite à l'Exposition; 4° à l'entrée gratuite à une représentation au théâtre de la Monnaie (Opéra), où des places numérotées leur seront réservées; 5° à l'entrée gratuite aux monuments, tant à Anvers qu'à Bruxelles, ainsi qu'au Musée Plantin, au Jardin zoologique et aux ruines de Villers; 6° à prendre place au banquet (*vin non compris*); 7° à bénéficier, sur la présentation de leur carte d'identité, des prix réduits d'un tarif spécial dans les principaux hôtels de Bruxelles;

Indépendamment du *raoût* à l'Hôtel de Ville de Bruxelles et de la fête intime donnée par la Société.

B. — Les cartes à *vingt francs* donneront droit :

A toutes les réunions et fêtes ci-dessus, à l'exception de la représentation à la Monnaie et du banquet.

Les membres peuvent obtenir pour les dames de leur famille qui les accompagneraient l'autorisation de prendre part aux excursions et d'assister à la représentation de la Monnaie en adressant, au président, une demande écrite accompagnée d'un mandat postal de 20 francs.

Quant aux réceptions au local de la Société et à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, les dames y seront admises sur la présentation du membre qui les accompagnera.

Des commissaires seront chargés de donner aux congressistes, et notamment aux étrangers, tous les renseignements qu'ils pourraient désirer pendant leur séjour à Bruxelles, de les guider dans le choix d'un hôtel et dans la visite de la ville.

Conditions d'admission à l'Exposition.

L'Exposition d'architecture sera ouverte à Bruxelles du 29 août au 30 septembre 1897.

Y seront admises gratuitement toutes espèces de reproductions : dessins, photographies, phototypies, gravures, maquettes d'œuvres d'architecture exécutées ou projetées pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Un Comité de placement sera chargé de leur réception et de leur renvoi.

Les dessins photographiés, gravures ou phototypies, etc., devront être collés sur châssis ou sur fort carton bristol ou encadrés.

Ils devront être rendus *franco* au plus tard à Bruxelles, le 1^{er} juillet, au local de l'Exposition; l'adresse à coller sur les envois sera indiquée en temps utile aux exposants.

Ceux-ci sont priés d'indiquer les dimensions et la nature des objets exposés et d'envoyer un bulletin signé au président, avenue Ducpétiaux, 104, à Bruxelles, avant le 1^{er} juin 1897.

La Société serait heureuse d'admettre à son Exposition les œuvres d'architectes décédés; elle invite leurs héritiers ou leurs amis détenteurs de reproductions de ces œuvres à les lui confier, elle leur rembourserait les frais d'expédition et de retour et leur remettrait, pour eux et leur famille, une carte permanente d'entrée gratuite à son Exposition.

CONGRÈS ANNUEL DE LA PROPRIÉTÉ BATIE

Le troisième Congrès annuel de la propriété bâtie de France, organisé par la Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Paris, sous le patronage de l'Union des Chambres syndicales des propriétés bâties de France, aura lieu le 31 mai, 1, 2 et 3 juin prochain, sous la présidence de M. Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Voici le programme de ses intéressants travaux :

LUNDI 31 MAI. — *Séance de l'après-midi* : Ouverture du Congrès; discours de M. Pouillet, président; allocution de MM. Georges Picot, président d'honneur, et Deloison, président de l'Union des Chambres syndicales. Organisation définitive du Congrès.

MARDI 1^{er} JUIN. — *Séance du matin* : Visite aux logements à bon marché. *Séance de l'après-midi* : Discussion des questions portées à la Section I. (Réforme hypothécaire).

MERCREDI 2 JUIN. — Discussion des questions portées aux Sections II et III. (Simplification de la procédure d'expulsion et Monopole de l'alcool.)

JEUDI 3 JUIN. — *Séance du matin* : Visite aux Champs d'épanouissement. *Séance de l'après-midi* : Discussion des questions portées à la Section IV. (Le tout-à-l'égout.)

Le jeudi soir, à 7 heures, banquet du Congrès.

NOTICE

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE

sur les

AQUEDUCS GALLO-ROMAINS DE LUGDUNUM

dits aujourd'hui de Baunant, de Chaponost
et sur ceux de Neyron à la Naumachie du Jardin des Plantes.

— SUITE —

Les arcades reposaient sur des pilastres et souvent prenaient leur assise sur le sol même où l'aqueduc ne formait qu'un simple canal creusé dans le sol de 10 pieds de profondeur environ, cimenté au fond et par côté, contrebuté par deux murs, voûté ensuite en plein-cintre, d'un pied de flèche et d'autant d'épaisseur, recouvert de terre; il était pratiqué de sorte qu'un homme debout pouvait le parcourir. M. Datinsec nous en a signalé un segment.

Le canal porté sur des arcades était doublé d'un massif de maçonnerie enduit intérieurement d'un ciment composé de briques pilées qui devenait d'une résistance incroyable. Des gares, pratiqués de distance en distance, en forme de chambres, contenaient les eaux surabondantes. Des portes de fer, placées également sur le parcours permettaient de nettoyer et réparer les canaux en arrêtant le courant pendant le travail.

Il faut bien comprendre ce que nous écrivons, car c'est faute d'avoir lu avec attention Vitruve qu'on a cru qu'il parle des aqueducs, *Monuments*, tandis qu'il n'est question dans son livre, que des *conduites* d'eau. « La conduite de ce liquide se fait en trois sortes diverses, dont la première est par fosses ou tranchées, la seconde par canaux de pierre bien cimentés, et la troisième par goullets de plomb ou tuyaux de terre cuite....

« Mais s'il y avait quelque montagne entre la source de la fontaine et l'enclos des murailles, il y faudrait pourvoir ainsi : creuser des souterrains dans cette montagne suivant la pente que l'on donne à l'eau, comme il est dit autre part....

« Si vous conduisez votre eau par des goullets de plomb, se peut expédier en cette sorte, s'il y a pente depuis la source jusqu'aux murs de la ville, non empêché de montagne entre deux, il faudra bâtir les coffres de maçonnerie et leur donner les glacis ou talus...

« Toutefois si lesdites vallées sont de perpétuelles descentes, quand les eaux seront arrivées au fond, ne les contraignez pas à remonter trop haut, afin que leur glacis soit le plus long possible, et sur le milieu cambré en dos d'âne, ou en ventre que les Grecs appellent *Koiliâ*; puis faites que, quand l'eau regorgera contre la pente opposée, elle s'enfle contre mont pour amour du long espace de ce dos d'âne, se cambre petit à petit: car sachez que si vous ne faites en ces vallées, coffres ou canaux nivelés ainsi qu'il appartient, sans plus un gauchissement à la semblance d'un genou ployé, la force de l'eau viendra de telle impétuosité qu'elle rompra les soudières des tuyaux.... »

Il ne conseille l'emploi des tuyaux de plomb ou en terre que lorsque le cours d'eau n'a pas une pente suivie de sa source au point visé de l'arrivée....

« S'il se rencontrait de la roche dans le percement du souterrain, faites une tranchée pour un canal. Mais si ce n'était que sable et gravier, faites des coffres de maçonnerie, à travers vos cavernes, si bien que vous puissiez la conduire par cette voie jusqu'ou vous désirez l'avoir.

« Puis, faites des puits d'aération... »

« Mais la première opération est le nivellement fait avec soin, au moyen du *diopre*, instrument géométrique propre à guigner si une chose est droite ou non, ou par balance aquatique, et ce par *cherobate*, au moyen duquel on fait mieux. »

Tout était bien ordonné et bien combiné, car l'eau arrivait régulièrement dans les réservoirs de Fourvières, malgré les montées et les descentes qui se succédaient pendant près de 8 lieues. Le ravin où coule le Garon a 200 pieds de profondeur, celui qui est situé entre Chaponost et Sainte-Foy, traversé par le torrent Izeron, en a 300.

Au sommet de chaque colline on construisit un réservoir où l'aqueduc versait les eaux. Le mur de face du côté du vallon avait neuf ouvertures par lesquelles passaient autant de tuyaux de plomb étendus sur des arcs rampants, et ensuite sur des massifs de maçonnerie.

La pente était parfaitement réglée jusqu'au pont, sur lequel ils franchissaient la rivière et le ravin. De là des tuyaux remontaient sur la pente de la colline opposée, et ils versaient leurs eaux dans un autre réservoir.

Il y avait des tuyaux de dérivation sur la route de l'aqueduc qui servaient à donner de l'eau pour les besoins de la culture.

Il n'y a rien, dans ce qui précède, de la théorie du siphon, telle qu'elle est comprise ci-dessous, à moins que ceux qui ont écrit sur ce sujet n'aient pris les tuyaux de plomb pour des siphons qui n'étaient placés que pour desservir les eaux jusqu'au palier, en haut de la colline, où elles reprenaient leur écoulement naturel.

Ce ne serait pas l'application du vrai siphon: siphon (en latin *sipho*, dérivé du grec *siphon*, tuyau), tube recourbé sur lui-même, dont une branche est plus courte que l'autre, et dont on se sert pour pomper un liquide dans un vase et le faire verser dans un autre, ou pour vider la liqueur d'un vase sans incliner ce vase. A cet effet, on place l'extrémité de la courte branche dans le vase qui renferme le liquide, et l'on aspire par l'extrémité de la longue branche en la tenant tournée vers le bas. Le vide étant ainsi fait dans l'intérieur du siphon, la liqueur s'y introduit par la pression que l'air extérieur exerce sur la suture; alors l'écoulement commence; il se continue en vertu de la supériorité du poids du liquide contenu dans la grande branche, et ne finit que lorsque la branche courte ne plonge plus dans le liquide.

Les tuyaux trouvés n'étaient que de simples conduites d'eau.

Quelques-uns sont conservés qui servaient à amener les eaux au palais des empereurs, aux thermes, dans les réservoirs d'où elles se distribuaient dans les maisons des particuliers. Quelques-uns portent la marque suivante:

TI. CL. CAES. TIBERIVS
CLADIVS CAESAR

Rien n'est ordinaire de ces gigantesques monuments, la conception, le plan, la science hydraulique, le but, et tout autant, si ce n'est plus, l'exécution.

(A suivre.)

P. CHANLIAUX.

DÉCLASSEMENT

COMME MONUMENT HISTORIQUE DE L'ÉGLISE SAINT-PAUL

Un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 22 avril dernier, vient de déclasser comme monument historique l'église Saint-Paul de Lyon. S'appuyant sur l'avis exprimé par la Commission des monuments historiques, dans sa séance du 19 mars dernier, le ministre considère que « cette église a perdu une grande partie de son intérêt, au point de vue de l'art, en raison de travaux qui y ont été exécutés à différentes époques et qui en ont altéré le caractère et détruit l'unité ».

On a lieu d'être surpris d'une pareille décision qui laisse à l'arbitraire et en dehors de tout contrôle les modifications ou restaurations qui pourront être faites dans ce monument. Alors qu'on fait passer sous la haute surveillance de la Commission des monuments historiques des vestiges, souvent de moindre importance, d'œuvres disparues, on ne s'explique pas bien que la même Commission se désintéresse d'un monument dont plus d'une partie suffirait à le signaler à son attention.

Si l'on a peine, de prime abord, à débrouiller le mélange de roman et de gothique qui déconcerte, qu'on n'oublie pas que l'édifice, sous cette irrégularité apparente, offre une disposition générale aussi correcte que le permettent des additions espacées de plusieurs siècles.

Ces additions n'ont pas empêché la Commission de classer ce monument; j'aime à croire qu'alors c'est la coupole implantée au centre et à laquelle s'attache d'abord le regard, qui l'y a déterminé.

« De forme octogone, dit M. Bleton dans son *Lyon pittoresque* si magnifiquement illustré par Drevet, elle comporte deux étages d'arcatures, irrégulières en nombre, où l'ogive s'accouple au plein cintre; œuvre d'une période de transition dont la date se place au XIII^e siècle. Huit seulement des arcades sont à jour et laissent pénétrer la lumière à l'intérieur. La coupole est terminée par un lanterneau, avec baies ajourées en plein cintre. Tout ce morceau a gardé une saveur qu'on aimerait à retrouver dans le reste de l'édifice. »

Si des travaux récents ont été exécutés sous le contrôle de la Commission, comment n'auraient-ils pas été conçus d'après cet esprit d'unité, dont l'absence est un des motifs de l'exclusion de cette église du nombre des monuments historiques. Et si rien n'y a été changé depuis qu'elle en fait partie, pourquoi n'est-elle plus jugée digne d'y figurer, ayant été jugée digne d'y entrer?

Le portail et la flèche sont de construction récente. « Mais l'architecte Benoit en édifant la porte actuelle, n'a fait que remplacer une entrée à fronton, d'un goût déplorable, que Décrénice avait, sous prétexte de restauration, infligée au monument.

N'est-ce pas Décrénice qui, en 1760, « chargé de restaurer la vénérable basilique, s'étudia à en détruire le caractère. Les chapiteaux byzantins sont martelés et enfouis dans le plâtre, les colonnes à pans, revêtues d'une couche grossière, dans laquelle on creuse des cannelures; les nervures des voûtes mutilées et surchargées d'ornements postiches. »

CONCOURS

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES DE FRANCE

La Société Nationale des Architectes de France a ouvert son 6^e concours annuel dont le sujet est un « Hôtel pour sociétés savantes ou d'artistes dans une ville de moyenne importance ».

On peut se procurer le programme chez MM. Fernoux, président, rue Béranger, 22; Bouhon, vice président, avenue des Gobelins, 21; Christie, secrétaire général, rue des Batignoles, 75; Charpantier, trésorier, rue Michel Bezet, 182; au siège de la société, rue de la Cerisaie, 15; et aux Chambres syndicales, rue de Lutèce, 3, à Paris.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

La grève des Maçons. — Depuis une huitaine de jours les ouvriers maçons de Lyon se sont mis en grève sur tous les chantiers qui, à de très rares exceptions près, sont entièrement déserts. Malgré toutes les tentatives de conciliation et les réunions qui ont eu lieu de part et d'autre, aucune entente n'est encore intervenue.

Voici d'ailleurs les revendications formulées par les grévistes maçons :

Article premier. — La journée est de dix heures. La base minimum de la journée du contremaître est payée à raison de 80 centimes de l'heure.

Art. 2. — Tout travail dépassant la journée de dix heures de travail sera considéré comme travail de nuit et payé en conséquence, c'est-à-dire 1 fr. 60 l'heure.

Art. 3. — La base minimum de la journée de l'ouvrier maçon est de 65 centimes l'heure de travail pendant le jour et 1 fr. 30 pour travail de nuit.

Art. 4. — Toute heure supplémentaire, c'est-à-dire à partir de 6 heures du soir, sera considérée comme travail de nuit et payée à raison de 1 fr. 30 l'heure.

Art. 5. — En cas de déplacement, le patron sera tenu de payer 1 franc jusqu'à concurrence de 4 kilomètres, et de 2 francs au delà.

Art. 6. — La base de la journée minimum des manœuvres est payée à raison de 45 centimes l'heure; les heures de nuit seront payées à raison de 90 l'heure.

Art. 7. — La paye sera faite tous les quinze jours, avec acompte deux fois par semaine, le mercredi et le samedi.

Art. 8. — Tout travail de marchandage ne sera pas prévu par le présent règlement.

Art. 9. — Il est rigoureusement interdit aux patrons d'ouvrir leurs chantiers ou entrepôts avant 6 heures du matin.

Art. 10. — Après la grève, les patrons s'engagent à reprendre leur ancien personnel, et sous aucun prétexte de grève aucun ouvrier ne sera renvoyé, sous peine de mise à l'index.

Art. 11. — La paye sera faite régulièrement à la sortie des chantiers.

Art. 12. — Aucune signature entre patrons et ouvriers ne sera reconnue valable au Conseil des prud'hommes une fois le tarif accepté de commun accord.

Elections au Conseil de prud'hommes de Vienne, du 9 mai. — Ont été élus :

PATRONS. — *Deuxième catégorie.* — MM. Dupuy, mécanicien; Jaquin, fondeur.

Troisième catégorie. — MM. Girousse, maître-menuisier; Bourdeaux, entrepreneur.

OUVRIERS. — *Troisième catégorie.* — MM. Piaton, maçon; Dyant, charpentier.

Eclairage électrique d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or). — La petite ville d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) a l'intention de s'éclairer électriquement.

Messieurs les électriciens qui auraient des propositions à faire peuvent dès à présent adresser leurs offres à la mairie.

Le palais de la Charité. — On sait que la comtesse de Castellane a décidé de consacrer, en mémoire de sa mère, M^{me} Gould, un million à l'œuvre du Bazar de la Charité. Dans la pensée de la généreuse donatrice, cette somme devra être affectée à l'achat d'un terrain et à la construction d'un immeuble qui servira d'asile aussi bien aux ventes de charité qu'aux concerts de bienfaisance, aux conférences, à toutes les manifestations ingénieuses de la bienfaisance.

Si jamais un programme d'édifice peut piquer au vif l'émulation des architectes français, c'est assurément celui d'un projet de « Palais de la Charité ».

Aussi peut-on s'attendre à ce que le concours, qui ne peut manquer d'être ouvert, donne les plus brillants résultats.

Travaux à l'Hôpital de Mâcon. — D'importants travaux vont être entrepris à l'hôpital de Mâcon. Construction de pavillons nouveaux, réfection d'anciennes salles, installation d'appareils de chauffage, d'une buanderie, d'une étuve à désinfection, etc. La dépense totale s'élèvera à 130.000 francs environ. Les projets, actuellement soumis à la commission des Hospices, seront sans doute approuvés avant la fin de l'année, ce qui permettra de commencer les travaux au printemps de 1898.



ANNEAU DE BAHUT

(Travail allemand du xv^e siècle.)

Elargissement de rue à Carcassonne. — La ville de Carcassonne ayant l'intention de procéder, conformément au plan général d'alignement, à l'élargissement d'une des rues de la ville, soit par voie d'expropriation ou par acquisition amiable, le Maire invite les *Compagnies financières de travaux publics*, qui seraient en mesure de se charger de l'exécution de ces travaux, à adresser sans retard à la Mairie leurs propositions.

Nécrologie. — M. MARCHAL, entrepreneur de menuiserie, 57 ans, rue Croix-Jordan, 12.

M. REBILLET, entrepreneur de menuiserie, 41 ans, rue Duviard, 7 et 9.

M. GIRAUD, entrepreneur de serrurerie, 64 ans, rue des Trois-Maries, 11.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 23 avril au 16 mai 1897.

Cabinet de M. FANTON, rue Duguesclin, 101.

Exhaussement d'un bâtiment d'usine, rue Bugeaud. 51. M. L. Vally, propriétaire.

Cabinet de M. CURNY, rue Paul-Bert, 351.

Maison, rue Masséna 112. Propriétaire M. Piette.

Cabinet de M. ROUGHETON, place de la République, 55.

Maison de rapport, angle sud-ouest des rues Garibaldi et Chaponnay. M. Biérix propriétaire.

Maison, rue Louis-Blanc, entre les rues Garibaldi et Barrier. MM. Durel et Marchand, entrepreneurs. M. Vally, propriétaire.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Rue Vendôme, 279. Construction d'une école de filles. Entrepreneurs : démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, MM. Fauché aîné, à la Demi-Lune ; charpente, M. Albert Mally, 100, rue Bellecombe ; menuiserie, M. Cavard, 19, rue Commandant-Faurax ; serrurerie, M. Bernard, 6, rue du Pensionnat ; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 94, rue Bêchevelin ; ferblanterie, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse ; fumisterie, M. Martin, 23, place de la Martinière ; installation des eaux, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse ; installation du gaz, M. Guicherd, 1, place Kleber. Travaux intérieurs.

Rue Pierre-Corneille, 25. Construction d'un groupe scolaire. Prop., la Ville de Lyon ; entrepr. : terrassements et maçonnerie, l'Association lyonnaise des maçons, directeur, M. Bourdeix ; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, M. Bouquet, directeur ; charpente, Association coopérative des ouvriers charpentiers, M. Augier, directeur ; menuiserie, MM. Pansu et fils ; serrurerie, M. Dauphin ; ferblanterie, zinc et plomberie, M. Boussat ; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Fournier ; chauffage, fumisterie, M. Zaniroli ; service des eaux, M. Faure ; éclairage au gaz, M. Théoule. Intérieur.

Place Pléney (ancienne place Meissonnier). Monument à la mémoire de Pléney. Entrepreneurs : M. Bourgeot, statuaire (buste) ; M. Fontan, statuaire (piédestal) ; M. Vial, tailleur de pierres (vasque) ; MM. Gaget, Pérignon et Cie, installation des eaux. En construction.

Cabinet de M. B. BERNARD, route de Vienne, 74.

Chemin des Quatre-Maisons. Maison d'habitation. Restauration et aménagements intérieurs. Prop., M. Duret ; entrepr., Mme ve Labas. Travaux de maçonnerie.

Montchat. Construction d'une école pour filles. Prop., M. l'abbé Michallet ; maître maçon, M. Ginot ; charpentier, M. Chat ; menuisier, M. Delaitre. Couverture.

Route de Vienne, 61. Maison d'habitation. Prop., M. Dussud ; entrepr., M. Boisdevesy. Fondations.

Route de Vienne, 212. Construction d'une maison bourgeoise. Prop., M. Crozat ; entrepr., MM. Pommerol et Bon.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

Rue Cavenne. Maison d'habitation avec magasins et entrepôts. Compagnie royale asturienne, propriétaire ; entrepr. : maçonnerie, MM. Rouchon, oncle et neveu ; pierre de Villebois, Société des carrières, M. Bouquet, directeur ; serrurerie, M. Boyer, cours Charlemagne, 38 ; charpente, M. Despeyroux, rue de Vendôme, 259 ; peinture plâtrerie, M. Pacou, place Ampère, 2 ; menuiserie, M^e veuve Darfeuille et M. Hatton, quai Fulchiron, 37 ; pierre blanche, M. Armand, cours Vitton, 63 ; zingueur, M. Deloger, rue de Fleurieu ; ciment, M. Heraud, rue Paul-Bert, 4 ; charpentes en fer, MM. Patiaud, Lagarde et Cie, boulevard de la Part-Dieu, 18.

Tassin. Remise, écurie et dépendances. Propriétaire, M. Mantelier. Entrepreneur de maçonnerie, M. Salandrouze, à Tassin ; charpentier, M. Grivel, à la Demi-Lune.

Cabinet de MM. BOULHERES et DANTHON, 16, quai de Retz.

Grande rue Saint-Clair. Transformation d'immeubles. Prop., M. Rey-Mury. Entrepr. de maçonnerie, M. Buchnaud ; serrurerie, M. Payre ; menuiserie, MM. Bouilhères et Leroux.

Caluire. Villa. Entrepr., maçonnerie, M. Debay ; charpente, M. Gagnieu ; plâtrerie-peinture, M. Vitton ; marbrerie, M. Escalé ; menuiserie, M. Dumora.

Rue d'Avignon. Maison de rapport. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Canque ; charpente, M. Bertrand ; serrurerie, M. Buttin ; plâtrerie et peinture, M. Veuillet ; plomberie, M. Mallet.

Cabinet de M. BOYER, cours Gambetta, 55.

Rue Julien, 18. Maison d'habitation. M. Manillier, propr. ; maçonnerie, M. Bernisson, entrepreneur à Montchat.

Rue Saint-Maurice, 66. Maison de rapport. M. Morin, propr. ; M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux.

Roule de Vienne, 81. Maison de rapport. M. Durand, propr. ; maçonnerie, M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux.

Meysieu (cimelière). Caveau des familles Turin et Marmonier. M. Colliard, entrepreneur à Meyzieu.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Vourles (Rhône). Villa et dépendances. Prop., M. C. Martin ; entrepr., M. Bonnichon à Pierre-Bénite.

Rue de l'Abondance et rue de la Buire. Propriétaire M. Hospital, rue de la Buire. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81 ; charpente, M. Vadot, rue de l'Abondance. Fondations.

Saint-Martin-en-Haut (Rhône). Prop., M. Bally, à Lyon. Entrepreneur : M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut.

Cabinet de M. Pierre COURT, 6, rue de la Barre.

Rue du Peyrat angle rue du Plat. Prop., M. Kanke. Terrassement, M. Soly ; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard ; charpente, M. Marin ; taille de pierres dures et tendres, MM. Derriaz et Vial. Couverture.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Quai de Cuire. Construction d'une villa. Prop., M. M., à Lyon. M. Pasquet, de Champagne, entrepreneur général. Fondations.

Rue Cleberg, 6. Construction d'une maison de rapport. Prop., M. J., à Lyon. M. Constantin Simon, maître maçon, montée de Fourvière ; M. Corcelle, charpentier, chemin des Grandes Terres, 3 ; M. Perraut, tailleur de pierres à Bully ; gros fers, maison Descours ; menuisier, M. Hatton, quai Fulchiron. Fondations.

Le Point-du-Jour. Domaine de Ménival. Prop., M. Jules D., de Lyon. Ferme modèle, écurie et remises, château et dépendances. Maîtres maçons, M. Salmet, au Point-du-Jour ; M. Bujon, rue de l'Enfance, Lyon ; charpentier, M. Chol, rue Pelletier, 9, Lyon ; serrurier, M. Dorier, au Point-du-Jour ; tailleur de pierre, M. Didier à Fleurieu ; menuisiers, M. Larrat, au Point-du-Jour ; M. Hatton, quai Fulchiron, 37 ; peinture-plâtrerie, M. Roucaud, au Point-du-Jour ; M. Paganetti, rue Vaubecour, 13 ; M. Torrelli, ferblantier, au Point-du-Jour.

Marcy-l'Étoile (Rhône). Construction d'un hôtel. Prop., M. P. Entrepr., maître-maçon, M. Lebeyle, à Marcy ; charpentier, M. Guérin, à Charbonnière ; menuisier, M. Larochette, à la Demi-Lune ; tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

La Tour de Salvagny (Rhône). Construction d'une maison d'habitation. Prop., M. D., de Lyon. Entrepr., maçon, M. Magadoux, à La Tour-de-Salvagny ; menuisier et charpentier, M. Schneiderlin, à Dommartin (Rhône) ; tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

Irigny (Rhône). Construction d'une villa. M. Truffly, maître maçon à Irigny. Fondations.

Saint-Bonnet-le-Château (Loire). Construction d'une villa. M. Dumas, maître maçon à Saint-Bonnet-le-Château. Fondations.

Saint-Julien-sous-Montmelas (Rhône). Restauration et agrandissement d'une maison de campagne. M. Arnaud, entrepreneur général, Villefranche.

Cabinet de M. DUBUISSON, cours Lafayette, 25.

École La Martinière. Entrepr. : terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers ; ciments, M. Vallanet, 30, rue des Platanes, Monplaisir ; charpente, M. Débat, 71, rue Bellecombe ; menuiserie, MM. Pansu et ses fils, 21, rue des Asperges ; serrurerie, M. Burnichon, 5, avenue des Ponts ; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, 8, rue de la Bourse ; zinguerie, plomberie, M. Boussat, 12, rue Passet. Charpente et couvertures.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Angle des rues Tronchet et Masséna. Prop., M. Augros, 57, cours Vitton. Entrepr. : maçonnerie, M. Petavit ; charpente, M. Grépat ; menuiserie, MM. Lombard frères ; plâtrerie-peinture, MM. Tauty frères ; serrurerie, M. Brizon ; pierre de taille Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montalieu ; pierre blanche, MM. Motte et Portalis. Ravalements.

Rue Masséna 29. Prop., M. Petavit, rue Pierre-Corneille. Mêmes entrepreneurs, sauf menuiserie, M. Pardon ; plâtrerie-peinture M. Chapeaux. Ravalements.

Rue Masséna, 31. Prop., M. X... Mêmes entrepreneurs que la maison Augros, sauf la plâtrerie-peinture par M. Thibaut. Ravalements.

Neuville-sur-Saône, deux villas. Prop., M. Forestier. Entrepr. généraux, MM. Salaguac, maçonnerie ; Viret, charpente-menuiserie. Couverture.

Angle des rues Vendôme et Monibernard. Propriétaire, M. X. Entrepreneurs : maçonnerie, MM. Sautour et fils ; charpente, M. Grépat ; tailles de Trept, M. Saint Point. Fondations.

Rue de Béarn, 46. Habitation et atelier. Propriétaire, M. Berger, fondateur. Entrepreneurs : maçonnerie, M. Briffaud ; charpente, M. Grépat ; menuiserie, M. Morier ; plâtrerie et peinture, M. Tavernier ; serrurerie, M. Lasseigne. 1^{er} étage.

Rue Sully. Usine Rivat. Agrandissement du bâtiment des chaudières. Entrepreneurs : maçonnerie, MM. Bizot et Baudin ; serrurerie, M. Savineau.

Neuville-sur-Saône, quai du Four-à-Chaux. Habitation. Prop., M. Forestier, propr. du gaz de Neuville. Démolitions.

Cabinet de M. GIROUD, rue du Peyrat, 12.

Rue de Marseille, 83 bis. Maison à loyer. Propr. et entrepr. M. Gouyon. 1^{er} étage.

Rue de Marseille, 85. Maison à loyer. Propr. MM. Hatton et Darfeuille; entrepr. M. Gouyon. 1^{er} étage.

Rue de Marseille, 87. Maison à loyer. Propr., M. X.; entrepr., M. Gouyon. 1^{er} étage.

Cours de la Liberté, 9 et 11. Maison de rapport. Propr., M. Louis Lumière; entrepr., M. Taton. Caves.

Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Ecuries et dépendances. Aménagements. Propr., M. Gérard; maison Musgrave, de Paris, matériel d'écuries; M. Perolari, peinture et plâtrerie; M. Drevet, asphaltes.

Cabinet de M. LAURENÇON, 10, cours Gambetta.

Saint-Fons (Rhône). Ecole de filles. Entrepr., M. Perol père à Vénissieux. Restauration.

Rue des Asperges, 40. Maison. Propr., M. Raynaud. M. Breton, maître maçon, rue Paul-Bert, 13. Fondations.

Rue Villeroy, 13. Maison. Propr. et entrepr., M. Orliange. Fouilles et fondations.

Rue de Gerland, 22. Hangar. Propr., MM. Bouvier frères; entrepreneur, M. Pierre Thomas. Achèvement.

Rue de Gerland, 22. Maison, propr., MM. Pouvier frères; entrepr., M. Pierre Thomas. 1^{er} étage.

Cours de la République, 20. Maison. Propriétaire et entrepreneur, M. Védrine. Caves.

Saint-Fons (Rhône). Maison. Propr. M^{me} veuve Point; entrepr. M. Pommerol à Saint-Fons.

Cabinet de M. PORTE, rue Paul-Chenavard, 27.

Quai Claude-Bernard, et rue de la Lône. Deux constructions. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, M. Gat, à Montalieu; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. 3^e étage.

Rue de la Lône. Une construction. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, Saint-Point, à Trept; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. 3^e étage.

Rue Molière, 52. Une maison de rapport. Propr.: M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 128; entrepr., maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat; pierre blanche, Motte et Portalis, rue de Créqui; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeau, 98. Couverture.

Rue Bonald, angle rue Cavenne, 17. Transformations et manufacture. Propr.: M. Jalon, rue Quatre-Chapeaux; entrepr., M. Chaize, rue Franklin, 7; pose de la charpente en fer, MM. Patiaud et Lagarde, boulevard de la Part-Dieu; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37. Intérieur.

Avenue des Ponts. Une maison de rapport. Propr., M. C... Entrepr. de maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Enselme à Villeurbanne; pierre, Villebois, Saint-Point à Trept; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268. 1^{er} étage.

Rue de la Bombardé, angle de la rue des Antonins. Maison de rapport. Propr., MM. Gacon et Magnand. Entrepr., maçonnerie, M. Rieublanc; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, 112; Villebois, Saint-Point à Trept. Caves.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 9 mai. — *Mairie d'Arbent.* — Réfection de la flèche du clocher, réparations aux bâtiments communaux, etc. Montant des travaux, 9.178 fr. 31. Soumissionnaires: MM. Deugnon, 2 p. 100. — Perrier, 14 p. 100. — Lavaud, 17 p. 100. — Pétavit-Benas-y, 23 p. 100. — Cary, 3 p. 100. — Adjud., M. Lamy, à Oyonnax, 16 p. 100 de rabais.

Jura. — 6 mai. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Armthod. Lavoire couvert. Montant des travaux, 4.953 fr. 53. Soumissionnaire: M. Brarda, 7 p. 100. — Adjud., M. P. Vincent, à Saint-Julien, 14,10 p. 100 de rabais. — Conliège. Cimetière. Montant des travaux, 5.121 fr. 57. Soumissionnaire: M. Laudon, 4 p. 100. — Adjud., M. C. Teste, à Conliège, 5,10 p. 100 de rabais. — Plainoiseau. Lavoires. Montant des travaux, 2.096 fr. 67. Soumissionnaires: MM. Bonnivard, 3,75 p. 100. — Faucheux, 0,20 p. 100. — Adjud., M. M. Comeau, à Plainoiseau, 18,10 p. 100 de rabais. — L'Étoile. Réparations. Montant des travaux, à 1.126 fr. Soumissionnaires: MM. Defarge, 10,30 p. 100. — Gomot, 7,20 p. 100. — Adjud., M. A. Dezissert, à Saint-Didier, 15,12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 5 mai. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'un hôtel des postes et télégraphes. Terrassements, maçonnerie et serrurerie. Montant des travaux, 74.042 fr. 38. Soumissionnaires: MM. Chomette, 1 p. 100. — Bruno, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Richard, Renault, et Cartier, prix du devis. — Adjud., M. J. Protheau, 25, rue Fruchard, 1 p. 100 de rabais. — Charpente. Montant des travaux, 5.923 fr. 57. Soumissionnaires: Boulot, 10 p. 100. — Hervouet, 4 p. 100. — Adjud., M. J. Peyronnet, à Saint-Jean-des-Vignes, 11 p. 100 de rabais. — Menuiserie, quincaillerie. Montant des travaux, 13.049 fr. 24. Soumissionnaires: MM. Amiel, 2 p. 100. — Millot, 3 p. 100 d'augmentation. — Louchard, prix du devis. —

Bergeron, 1 p. 100. — Variot, 1 p. 100. — Adjud., M. L. Prost, 6, quai Sainte-Marie, à Chalon-sur-Saône, 2 p. 100 de rabais. — Plâtrerie, peinture, vitrerie, tentures. Montant des travaux, 7.575 fr. 05. Soumissionnaires: MM. Gentinot, 26 p. 100. — Turin, 25 p. 100. — Machetti, 20 p. 100. — Benoit, 14 p. 100. — Barberet, 7 p. 100. — Denier, 5 p. 100. — Adjud., M. G. Plassard, 2, place Saint-Jean, à Chalon-sur-Saône, 28 p. 100 de rabais. — Couverture, plomberie, zinguerie. Montant des travaux, 6.921 fr. Soumissionnaires: MM. Bérard, 3 p. 100. — Gaget, Pérignon et Cie, 3 p. 100. — Argenton, 2 p. 100. — Barbé, 1 p. 100. — Hory, 1 p. 100. — Adjud., MM. Pillot et Vallin, 21, rue de l'Œlisme, à Chalon-sur-Saône, 4 p. 100 de rabais.

Savoie (Haute). — 4 mai. — *Salle du reboisement des forêts à Annecy.* — Construction de huit barrages et de drains dans le ravin des Arandellys, sur les Houches. Montant des travaux, 14.345 fr. 13. Soumissionnaires: MM. Freppaz, 14 p. 100. — Magnin, 7 p. 100. — Bianco, 9 p. 100. — Bouifance, 9 p. 100. — J. Jullio, 34 p. 100. — Antonotti, 3 p. 100. — Adjud., M. P. Bullio, à Annecy, 37 p. 100 de rabais.

Yonne. — 7 mai. — *Préfecture.* — Routes nationales 5 bis et 77. Rechargement de chaussées. Route nationale 5 bis. Montant des travaux, 18.000 fr. Soumissionnaires: MM. Jean Martin, 2 p. 100. — Desavennes, 5 p. 100. — Mercier, 5 p. 100. — Louis Martin, 7 p. 100. — Peyrottes-Fichery, 5 p. 100. — Seguin, 7 p. 100. — Marchand, 6 p. 100. — Adjud., M. Quintyn, à Ville-neuve-sur-Yonne, 17 p. 100 de rabais. — Route nationale 77. Montant des travaux, 19.000 fr. Soumissionnaires: MM. Bernasse, prix du devis. — Gout, 1 p. 100. — Rigaud fils, 1 p. 100. — Marchand, 4 p. 100. — Pier, 2 p. 100. — Adjud., MM. Peyrottes-Fichery, à Joigny, 5 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Mercredi 26 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux de chemins. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication 16. Construction de la chaussée entre Mijoux et la route nationale 5, sur 5.792 mètres. Empierrement. Montant des travaux, 20.492 fr. 56. A valoir, 2.007 fr. 44. Total, 22.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication 19. Rechargement entre Villebois et La Mouille, sur 585 mètres. Montant des travaux, 2.921 fr. 48. A valoir, 78 fr. 52. Total, 3.000 fr. Cautionnement, 90 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun 7. Construction sur le territoire de Neyrolles, sur 1.327 mètres. Terrassements, empièvements et aqueducs. Montant des travaux, 5.448 fr. 07. A valoir, 51 fr. 93. Total, 5.500 fr. Cautionnement, 160 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun 12. Rechargement et règlement de profil entre Blyes et Chazey-sur-Ain, sur 900 mètres. Montant des travaux, 1.694 fr. 20. A valoir, 5 fr. 20. Total, 1.700 fr. Cautionnement, 55 fr. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun 41. Rectification de la montée de la Latte, sur 365 mètres au territoire de Serrières-sur-Ain. Terrassements et empièvements. Montant des travaux, 1.823 fr. 41. A valoir, 118 fr. 59. Total, 2.000 fr. Cautionnement, 70 fr.

Renseignements à la préfecture (3^e division).
Ain. — Dimanche 23 mai, 2 h. — *Mairie de Charvix.* — 1^{er} lot. Fontaines, conduites en fonte. Montant des travaux, 16.413 fr. 20. — 2^e lot. Cimetière et presbytère. Montant des travaux, 3.720 fr. 52.

Renseignements à la mairie.
Doubs. — Mercredi 2 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication. 1^{er} lot. Chemin 22. Consolidation des talus de déblais à la côte de Saules. Montant des travaux, 498 fr. 68. Cautionnement, 15 fr. — 2^e lot. Chemin 34. Construction de rigoles pavées et d'aqueducs à Audincourt. Montant des travaux, 2.886 fr. 51. Cautionnement, 95 fr. — 3^e lot. Chemin 42. Reconstruction du tablier du pont de Goumois. Mont. des travaux, 21.605 fr. 48. Cautionnement, 720 fr. — 4^e lot. Chemin 43. Réfection de rigoles pavées et construction d'un aqueduc dans la traverse du Russey. Montant des travaux, 3.560 fr. 52. Cautionnement, 115 fr. — Chemins d'intérêt commun, 5^e lot. Chemin 29. Amélioration dans la traverse de Saint-Point. Montant des travaux, 1.823 fr. 59. Cautionnement, 60 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. 6^e lot. Commune de Serre-les-Sapins. Rectification du chemin vicinal ordinaire 1, sur une longueur de 870 mètres. Montant des travaux, 4.968 fr. 67. Cautionnement, 165 fr. — 7^e lot. Commune de Vaux-les-Prés. Rectification du chemin vicinal ordinaire 2, entre le village de Vaux et le territoire de Mazerolles. Montant des travaux, 4.528 fr. 69. Cautionnement, 115 fr. — 8^e lot. Commune de Vaire-le-Grand. Reconstruction du pont suspendu sur le Doubs, au passage du chemin vicinal ordinaire 1. Montant des travaux, 7.617 fr. 75. Cautionnement, 250 fr. — 9^e lot. Commune de Charbonnières. Construction du chemin vicinal ordinaire 1, de Charbonnières à Saules. Montant des travaux, 4.820 fr. 10. Cautionnement, 160 fr. — Chemins ruraux. 10^e lot. Commune de Marchaux. Construction du chemin rural des Essarts. Montant des travaux, 651 fr. 85. Cautionnement, 20 fr. — Bâtiments. 11^e lot. Commune de Doulaize. Construction d'un puits communal en cas d'incendie. Montant des travaux, 1.370 fr. 13. Cautionnement, 45 fr. — 12^e lot. Commune de Fertans. Construction d'une école de garçons. Montant des travaux, 14.600 fr. 18. Cautionnement, 485 fr. — 13^e lot. Commune de Berthelange. Construction de privés pour l'école. Montant des travaux, 631 fr. 45. Cautionnement, 20 fr. — 14^e lot. Commune de Le Crouzet. Agrandissement de la maison commune. Montant des travaux, 7.900 fr. Cautionnement, 260 fr. — 15^e lot. Commune d'Osselle. Agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 1.838 fr. Cautionnement, 60 fr. — 16^e lot. Commune de Vieille. Construction d'un lavoir couvert. Montant des travaux, 4.653 fr. 94. Cautionnement, 155 fr. — 17^e lot. Commune de Lods. Etablissement d'une borne-fontaine avec conduite en fonte. Montant des travaux, 1.608 fr. 91. Cautionnement, 50 fr. — 18^e lot. Commune de Cademène. Pro-

longement de la conduite en fonte alimentant la fontaine publique. Montant des travaux, 2.671 fr. 69. Cautionnement, 85 fr. — 19^e lot. Commune de Corcondray. Construction d'un lavoir. Montant des travaux, 1.873 fr. 79. Cautionnement, 60 fr. — 20^e lot. Commune de Lavans-Vuillafans Réfection d'une conduite et pose de deux bornes-fontaines. Montant des travaux, 1.376 fr. 44. Cautionnement, 40 fr. — 21^e lot. Commune de Geneuille. Installation du bureau de poste. Montant des travaux, 1.697 fr. 18. Cautionnement, 55 fr.

On pourra prendre connaissance des pièces du projet, des clauses et conditions, du cahier des charges, à la préfecture (2^e division), tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, sauf les jours fériés.

Doubs. — Lundi 31 mai, 11 h. — *Préfecture.* — Route nationale 67, de Saint-Dizier à Lausanne Réfection de la chaussée pavée dans la traverse de Pontarlier. Montant des travaux, 66.772 fr. 92. Total, 2.227 fr. 08. Cautionnement, 69.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^e division), et de M. Guiot-Guillain, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, 1, rue de la Mouillère, à Besançon.

Jura. — Lundi 31 mai, 11 heures. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune de Cramans. Construction de portes en fer au cimetière. Dépense évaluée par le devis de M. Charnaux, agent-voyer cantonal à Villers-Farlay, à la somme de 1312 fr. 52. — 2^e lot. Commune de Mesnay. Projet de dérivation de la source des Auges et de distribution au quartier Bregnaud. Dépense évaluée par le devis de M. Braud, architecte à Arbois, à la somme de 5906 fr. 05. — Cautionnement, 1/20.

Nota : Ne sont pas compris, dans l'estimation, les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Lundi 31 mai, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Commune de Montmarlon. Chemin rural des Charrières. Construction de ce chemin, partie comprise entre le tronçon ouvert et la forêt communale. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 2.000 fr. Cautionnement, 60 fr. — 2^e lot. Commune des Nans. Rue principale du Village, dite de Chapis. Elargissement de cette rue entre la place de l'église et la desserte de l'Angillon, sur une longueur de 2:7 mètres. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 7.200 fr. Cautionnement, 200 fr.

Nota. — Dans les évaluations qui précèdent sont comprises les sommes à valoir pour travaux imprévus.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture le samedi 29 mai avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste sous pli recommandé, par le premier courrier du lundi. Passé ces délais, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la sous-préfecture, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 3 juin 1897, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Vernantais. Construction de fontaines. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier, à 2.911 fr. 43. — 2^e lot. Rossy. Réparations aux fontaines de l'Abergement. Travaux évalués par le devis de M. Jasseron, agent-voyer cantonal à Beaufort, à 2.140 fr. 38.

Nota. — Dans ces estimations ne sont pas compris les honoraires de l'auteur du projet et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la préfecture le mercredi 2 juin, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi. Passé ces délais les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir. Toute soumission déposée ne pourra être retirée ou modifiée.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Jeudi 3 juin, 3 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Rivière du Doubs. Construction d'une digue insubmersible au lieu dit : La Mascotte, sur une longueur de 853 mètres, territoire de Neublans. Ces travaux sont évalués comme il suit : Travaux à l'entreprise, 6.169 fr. 19. Somme à valoir, 730 fr. 81. Total, 6.900 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr. Cautionnement définitif, 200 fr.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la préfecture, le mercredi 2 juin, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi. Passé ces délais, les entrepreneurs ne seront plus admis à concourir. Toute soumission déposée ne pourra être retirée ou modifiée.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Casset, ingénieur ordinaire, à Dôle, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Loire. — Samedi 29 mai, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux de chemins. — 1^{er} lot. Commune de Poncins. Chemin d'intérêt commun 13, d'Ambert à Chambost. Construction entre la limite de Mornand et le bourg de Poncins, sur 3.446 m. 77. Terrassements, 3.988 fr. Chaussée, 8.333 fr. 47. Travaux d'art, 7.075 fr. 63. A valoir, 1.402 fr. 90. Total, 20.800 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Commune de Poncins. Chemin d'intérêt commun 13, d'Ambert à Chambost. Construction d'un pont métallique de 15 mètres d'ouverture, sur la rivière de Vizézy à Précivet. Montant des travaux, 6.700 fr. Cautionnement, 250 fr.

Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux de M. l'agent-voyer d'arrondissement de Montbrison.

Loire. — Samedi 29 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux de chemins. — 1^{er} lot. Commune d'Usson. Chemin d'intérêt commun 4, de Viverols à Saint-Victor-sur-Loire, embranchement sur Saint-Pal. Construction entre le bourg d'Usson et la limite du département de la Haute-Loire, sur 2.354 mètres. Terrassements, 3.690 fr. 45. Chaussée, 9.657 fr. 07. Travaux d'art, 1.640 fr. 45. A valoir, 1.012 fr. 03. Total, 16.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Commune de Saint-Georges-Hauteville. Chemin d'intérêt commun 9, d'Aurec à Montbrison. Construction entre la limite de la commune de Saint-Romain-le-Puy et la maison Fréry, aux Bessonnes, sur 2.288 mètres. Terrassements, 9.296 fr. 95. Chaussée, 9.492 fr. 94. Travaux d'art, 5.784 fr. 41. A valoir, 1.425 fr. 70. Total, 26 000 fr. Cautionnement, 850 fr. — 3^e lot. Commune de Marcoux. Chemin d'intérêt commun 20, de Saint-Nicolas-des-Biefs à Boën et Ambert. Construction entre le plateau de Pierre-Close et la limite de Saint-Bonnet-le-Courreau, sur 2.839 m. 94. Terrassements, 5.622 fr. 72. Chaussée, 5.710 fr. 54. Travaux d'art, 1.366 fr. 29. A valoir, 1.000 fr. 45. Total, 13.700 fr. Cautionnement, 500 fr.

Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux de M. l'agent-voyer d'arrondissement de Montbrison.

Saône-et-Loire. — Vendredi 28 mai, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Service ordinaire. Route nationale n^o 6 de Paris à Chambéry. — 1^{er} lot. Ecrêtement de la côte de Brûlefin. Entreprise. Terrassements, 2.041 fr. 97. Chaussée, 3 600 fr. Régie et somme à valoir, 1.358 fr. 03. Total, 7.000 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 100 fr. — Route nationale n^o 6 de Paris à Chambéry. Route nationale n^o 78 de Nevers à Saint-Laurent. — 2^e lot. Entretien des pavages dans les traverses de Chagny, Chalou et Saint-Léger-eur-Dheune. Durée des baux, 4 ans, à partir du 1^{er} janvier 1897. Fournitures et ouvrages à l'entreprise, 3.970 fr. Transports et travaux imprévus, 30 fr. Totaux, 4.000 fr. Cautionnement provisoire, 140 fr., définitif, 140 fr.

Les pièces d'adjudication des deux lots seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Labbaye, ingénieur ordinaire, rue aux Fèves, 67, à Chalou, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Savoie (Haute). — Mardi 1^{er} juin, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux vicinaux. 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun 19, de Bonneville à Reignier. Construction entre le chemin vicinal ordinaire 11, de Scintrier et la mairie de cette commune, sur 354 m. 86. Montant des travaux, 3.810 fr. 06. A valoir, 489 fr. 94. Total, 4.300 fr. Cautionnement, 125 fr. — 2^e lot. Magland. Construction du chemin vicinal ordinaire 7, entre les Turrais et le Crettet, sur 553 mètres. Montant des travaux, 4 088 fr. 36. A valoir, 886 fr. 64. Total, 4.975 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Samoens. Construction du chemin vicinal ordinaire 4, entre Plan-Praz et Mathonnex, sur 12.268 m. 16. Montant des travaux, 12.238 fr. 16. A valoir, 761 fr. 84. Total, 14 000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Taninges. Rectification du chemin vicinal ordinaire 2, entre Fry et les Côtes Derrière, sur 1.861 m. 59. Montant des travaux, 51.893 fr. 84. A valoir, 5.560 fr. 16. Total, 57.454 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — 5^e lot. Cercier. Construction des chemins vicinaux ordinaires 3, de Cercier, et 9, de Copponex, entre le Chypre et le chemin de grande communication 27, sous Drilloi, sur 1.638 mètres. Montant des travaux, 33.403 fr. 49. A valoir, 5.501 fr. 51. Total, 38.905 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 6^e lot. Cercier. Construction d'un pont avec tablier métallique sur la rivière des Usses, sous Drilloi, au passage du chemin vicinal ordinaire 3. Montant des travaux, 17.868 fr. 62. A valoir, 1.321 fr. 38. Total, 19.190 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer en chef.

Renseignements à la préfecture.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société en nom collectif B. Megemond et Eymard, cours Lafayette, 300. — Commerce des chaux, plâtres et ciments — 6 ans, du 1^{er} février, cap. 40.000 fr. — 12 mai.

Saint-Etienne. — Forestier père et v^o Forestier, menuiserie, rue Saint-Jacques, 17. — 12 ans.

Roanne. — Société ouvrière pour la construction de maisons ouvrières, à Roanne, rue Raspail, 14. — Durée illimitée, cap. 2 000 francs.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

Lyon. — Jean-Marie Nicollier, ancien charpentier, rue Bichat, 19. Syndic, M. Bernard, 16 avril.

Lyon. — Ferdinand Cremilleux, menuisier, place de l'église, à Monchat. Syndic, M. Feys, 4 mai.

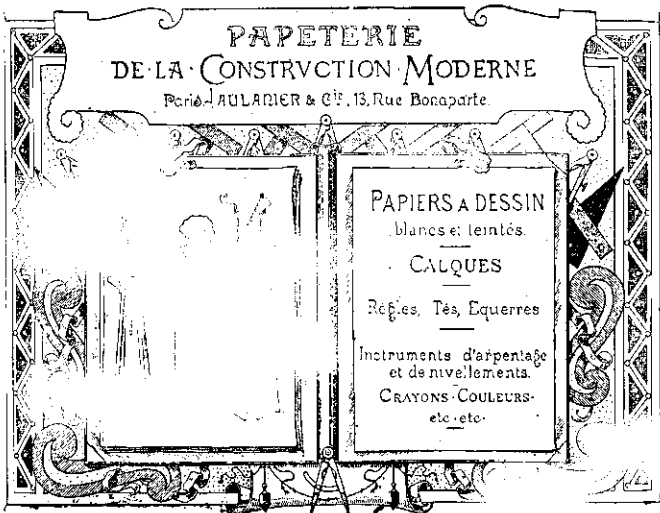
Saint-Etienne. — Fonty, entrepreneur, grande rue Saint-Roch, 2. Syndics, MM. Durand et Courbis.

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 12 et 27 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	135 »	140 »
— en planche rouge	171 »	175 »
— — jaune	145 »	150 »
Elain Banca en lingots	170 »	175 »
— Billiton	162 50	167 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	32 50	33 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	35 50	36 »
Zinc fondu 2 ^e fusion	43 50	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	61 »	» »
— — — Autres marques	60 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	450 »
— laminé	500 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie	500 »	550 »
— laminé	550 »	600 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 »	19 50
Fer à double T, A.O	19 50	20 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20 50	21 »
Mercure le kilo	6 »	6 50



APPAREILS ET PAPIERS NÉCESSAIRES
POUR LES REPRODUCTIONS HÉLIOGRAPHIQUES & AUTOGRAPHIQUES

Spécialement organisée
POUR TOUTES LES FOURNITURES DE BUREAUX POUR
ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, INGÉNIEURS, ETC.
PHOTOGRAPHIE, — GÉODÉSIE
Envoi franco du Catalogue

LA VIE FRANÇAISE

Journal bi-mensuel illustré, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.
Abonnement : un an, 16 fr. ; le numéro, 0 fr. 75.
Rédaction et administration, 87, rue de la République, Lyon.

TARIF DU TIRAGE EN BROCHURE
Des articles extraits de la **CONSTRUCTION LYONNAISE**
SUR BEAU PAPIER BLANC, FORMAT IN 8°

TIRAGE	4 PAGES	8 PAGES	16 PAGES	COUVERTURE DE COULEUR
	FR.	FR.	FR.	FR.
Premier cent . . .	6 50	10 50	20 »	10 »
Chaque cent en plus	3 »	4 50	9 »	3 50

L'économie provenant de la conservation de la composition, nous prions ceux de nos collaborateurs qui désirent des tirages à part, de nous en prévenir en nous envoyant leur article.

Dans les prix ci-dessus ne sauraient être compris les changements que les auteurs apporteraient à leur article, ni les surcharges que pourrait occasionner le tirage de vignettes intercalées dans le texte.

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Mardi 18 et mercredi 19, *le Chemineau*, drame de Richepin.

Prochainement *Coquelin*.

Casino des Arts. — Tous les soirs spectacle varié.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs spectacle varié.

Eldorado. — *Les Chevaliers du Pince Nez*, comédie-vaudeville en deux actes de Grangé, Deslandes et Thibout.

Concerts Bellecour. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, grand concert. — Dimanches, mardis et vendredis, grande fête artistique. — Programme du 18 mai. Première partie : *Ouverture de la Comédienne*, Domergue ; *Nuit d'ivresse* (valse), Chastan ; *Contemplation*, Gozlan ; *Salammbô*, (grande fantaisie), arrangée par L. Barwolf, Reyer. — Deuxième partie : *Marche tzigane*, Lacombe ; *Grand duo pour deux harpes sur les Huguenots*, exécuté par M. et M^{lle} Forestier, Oberthier ; *Suite d'orchestre*, Gillet ; A, *Les Joyeuses fleuses*, B, *Clair de Lune*, C, *Kermesse Czardas*, Michiels.

La Photographie animée par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Voici la liste des nouvelles vues projetées :

Ile de Ré : *Débarquement du Président de la République.* — *Les Sables d'Olonnes* : *Fanfare des Sablais* ; *Débarquement des Sablais* ; *Bal des Sablais.* — *Saintes* : *Cortège présidentiel sortant de la gare.* — *Rochefort* : *Le Président de la République écoutant à l'hôpital militaire le compliment d'une jeune fille.* — *Nègres Aschantis* : *Toilette d'un Négrillon* ; *Kepas des Négrillons.*

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Prime gratuite offerte aux spectateurs.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 15178

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX DE FAÏENCE

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissé pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes d'école, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portland de Peiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rainbert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin. Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Dépositaire

concessionnaire des produits céramiques de la maison Gloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant à la Tou.-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18 20, rue de la Claire LYON VAISE

MANUFACTURE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

au GAZ et à l'ÉLECTRICITÉ

BRONZES D'ÉGLISE AU GAZ & A LA BOUGIE

Ancienne Maison THIBAUD, P. DÉRIARD, Successeur

MAISON de VENTE : 46, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

USINE à VAPEUR, 305, rue Paul-Bert et maison à Aix-les-Bains

INSTALLATION COMPLÈTE DE PLOMBERIE POUR LE GAZ ET LES EAUX
POUR ÉTRICITÉ, LUMIÈRE, SONNERIES ET TÉLÉPHONES

APPAREILS SANITAIRES — SALLES DE BAINS EN TOUS GENRES

La Maison exécute tous Dessins ou Modèles de MM. les Architectes

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones domestiques et de réseau,
Porte-Voix, Paratonnerres.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE ET TRANSPORT DE FORCE

ETUDES ET DEVIS

MAISON CHOLLET ET REZARD

10, rue Belle-Cordière. — Succursale : rue Tupin, 28

LYON

TÉLÉPHONE : N° 8-71

J. PRAT et Cie, Marbriers, Sculpteurs

NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES

17, 19, 102 et 104, avenue de Romans

A VALENCE-S-/RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Heand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grézieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison **GUITTA FILS**

FATOU-GUITTA

SUCCESSEURS

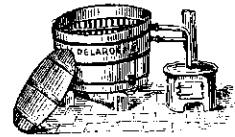
Rue de Savoie, 42, et place des Céliestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

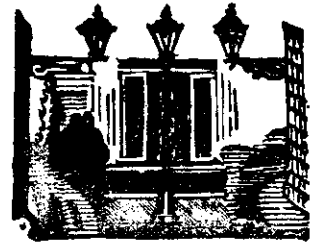
Repasseuses — Séchoirs

DELAROCHE AÎNÉ

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON



ÉCLAIRAGE PUBLIC
DNE
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAYENNE S.P.C.A.L.K.
Tarif unique par demande. Réclairage par
la Société et le Maire

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

Entreprise de Couverture, Zinguerie, Plomberie pour Bâtiments

LANDIER FILS

3, rue Pierre-Corneille, LYON

CHENEAUX ÉCONOMIQUES ET NOUÉS

EN TOILE D'ACIER GALVANISÉE

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

RÉSERVOIR DE CHASSE

A tirage et alimentation instantanée et automatique
BREVETÉ S. G. D. G.

Le seul permettant d'obtenir 5 chasses de
8 litres en 10 minutes, avec un abonnement d'eau
de 100 litres par 24 heures.

LOTÉRIE

EN FAVEUR DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE

POUR LE

SAUVETAGE DE L'ENFANCE

50.000 BILLETS SEULEMENT

GROS LOT : 10.000 FRANCS

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

EN VENTE

Agence **FOURNIER**, rue Confort, 14

FORTES REMISES SUR VENTE EN GROS

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence **FOURNIER**, 14, rue Confort, LYON

L'Annuaire Français des Mines d'Or, 800
pages, 5 fr., franco 5 fr. 60. Se trouve à l'Agence
FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

VIENT DE PARAÎTRE

LA NOUVELLE CARTE ROUTIÈRE

VÉLO-KILOMÉTRIQUE

DES ENVIRONS DE LYON, CHAMBÉRY ET GRENOBLE

Au 1/250.000, en trois couleurs, indiquant toutes les routes, avec les kilomètres, les montées et les descentes, les pavés, altitudes, populations, toutes les communes et la plupart des hameaux sur une étendue de quatre départements.

Dressée par M. Paul **GUILLOT**

PRIX : 4 fr. 50. — Par la poste, 4 fr. 60

En vente également : les Cartes du Lyonnais et du Puy-de-Dôme, de la Provence, du Bas-Languedoc et des environs de Paris.

S'adresser à l'Agence **FOURNIER**, 14, rue Confort, à Lyon

Et dans ses succursales à Mâcon, Grenoble, Valence, Saint-Étienne,
Dijon, Châlon et Clermont-Ferrand

REMISE AUX LIBRAIRES ET AUX COLPORTEURS